



NEWSLETTER December 2008 / décembre 2008

1. Call for Papers (3rd. ESIL Research Forum)

Appel à contributions (3ème Forum de recherche de la SEDI)

2. ESIL membership renewal for 2009

Adhésion à la SEDI – Renouvellement pour l'année 2009

3. ESIL Website – Announcements page

Site Internet de la SEDI– page des Annonces

1. Call for Papers (3rd. ESIL Research Forum)

The 3rd. ESIL Research Forum will be held in Helsinki, Finland, on **2 - 3 October 2009**. The Forum will be a joint meeting of the European and American Societies of International Law (ESIL-ASIL).

Changing Futures? Science and International Law

International law does not exist in a vacuum, and one of its more complicated relationships to the outside world is its relationship to science. First, as Hans Kelsen has proposed, international law itself can be studied scientifically, and thus international legal scholarship may be qualified as 'science'. This applies not only to international law as such but also to some of its more detailed applications: even such activities as treaty interpretation are regularly subject to scientific analysis. Second, international law contains rules governing the acceptability of scientific and technological data in areas such as food safety or health. Third, international law forms part of the raw data used in other sciences. Thus, political scientists, economists, historians, and ethicists (to name just a few) all make use of insights from international law to a greater or lesser extent. Fourth, international law is sometimes based on the insights gained from other sciences: political scientists may contribute to treaty design, while environmental scientists may help determine the substance of and indeed provide the justification for environmental protection agreements. Fifth, sometimes international law is used itself to protect scientific insights and understandings. Intellectual property rights law is a prominent example. Sixth, international law may also be used to protect the objects of scientific research. Here, a prominent example is the protection of archaeological sites.

While the above list is by no means exhaustive, it does illustrate just how wide-ranging the connections between science and international law can be. The Third Research Forum, co-organized by ESIL and ASIL and taking place in Helsinki on 2-3 October 2009, aims to chart the terrain and explore the complexities of this multifaceted relationship. To this end, international lawyers (and others, of course, provided they are members of either ESIL or ASIL, or both) are invited to submit abstracts in order to participate in panel discussions on the following, fairly broad, topics:

- Data Protection and International Law
- Climate Change and Global Environmental Protection

- Hermeneutics and Interpretation
- Global Health Issues
- Food Safety and the Protection of Animals, Plants and Humans
- Arms Control and Disarmament
- Scientific Evidence in International Adjudication
- Genetically Modified Organisms and the Law of World Trade
- Intellectual Property Rights
- The Metaphysics of Economics in International Law and Global Governance
- The Science of International Law/International Law as Science
- Developments in the Law of the Sea, including Maritime Delimitation
- Developments in the Law of Outer Space

Abstracts should consist of no more than 150 words, be clear, concise and to the point, and be accompanied by a brief curriculum vitae. They may be written in English or French. Please indicate for which panel the abstract is intended. There will be, eventually, 8-10 panels with three or four panellists each. Abstracts should be sent both to intlaw-institute@helsinki.fi and info@esil-sedi.eu by 15 February, 2009. Selected presenters will be informed by the end of March and provisional papers should be submitted before the end of July. Speakers will be exempted from paying the conference fee and a limited number of scholarships will be available to help cover travel and accommodation costs.

1. Appel à contributions (3ème Forum de recherche de la SEDI)

Le 3ème Forum de recherche de la SEDI aura lieu à Helsinki (Finlande) du **2 au 3 octobre 2009**. Le Forum sera un événement conjoint de la SEDI et de la Société américaine de droit international (ASIL).

Avenirs en devenir? Science et droit international

Le droit international n'évolue pas dans un espace vide, et une des relations les plus complexes qu'il entretient avec le monde extérieur est celle qui le lie à la science. Tout d'abord, ainsi que Hans Kelsen l'a proposé, le droit international lui-même peut être étudié de manière scientifique, et, partant, la recherche juridique internationale peut être qualifiée de « science ». Cette proposition est valable non seulement pour le droit international en soi, mais aussi pour certaines de ses applications plus spécifiques : ainsi, l'interprétation des traités est régulièrement l'objet d'une analyse scientifique. Ensuite, le droit international contient des règles relatives à l'acceptabilité des données scientifiques ou technologiques dans des domaines tels que la sécurité alimentaire ou la santé. En outre, il constitue une partie du matériau brut utilisé par d'autres sciences. Ainsi, politistes, économistes, historiens et éthiciens (pour n'en citer que quelques uns) font tous usage, de manière plus ou moins extensive, des perspectives qu'offre le droit international. Au surplus, le droit international est souvent basé sur les apports d'autres sciences : les politistes peuvent contribuer à la rédaction technique de traités, tandis que les scientifiques spécialistes de l'environnement peuvent aider à déterminer la substance et, plus encore, fournir la justification de la conclusion des accords de protection qui y sont relatifs. Par ailleurs, le droit international est parfois utilisé pour protéger les apports et progrès de la recherche scientifique ; le droit de la propriété intellectuelle en constitue un bon exemple. Enfin, le droit international peut contribuer à protéger les objets mêmes de la recherche scientifique. La protection des sites archéologiques en est un exemple saillant.

Cette liste n'est en aucun cas exhaustive mais elle illustre la variété des connexions possibles entre science et droit international. Le Troisième Forum de Recherche co-organisé par la SEDI et l'ASIL à Helsinki les 2 et 3 octobre 2009, a pour but d'explorer la complexité de cette relation multiforme. A cette fin, les juristes internationalistes (et, bien entendu, les autres membres de la SEDI ou de l'ASIL), sont invités à soumettre leur proposition de contribution, afin de participer aux discussions sur les (grands) thèmes suivants :

- Protection des données et droit international
- Changement climatique et protection mondiale de l'environnement
- Herméneutique et interprétation
- Santé mondiale
- Sécurité alimentaire et protection des animaux, plantes et êtres humains
- Contrôle des armements et désarmement
- La preuve scientifique dans le règlement international des différends

- Organismes génétiquement modifiés et droit de l'Organisation mondiale du commerce
- Droit de la propriété intellectuelle
- Métaphysiques de l'économie en droit international et gouvernance mondiale
- La science du droit international/ Le droit international comme science
- Développements dans le domaine du droit de la mer, incluant la délimitation maritime
- Développements dans le domaine du droit de l'espace extra atmosphérique

Les abstracts ne devront pas excéder 150 mots et devront, dès lors, être clairs, concis et aller droit au but. Ils seront accompagnés d'un court curriculum vitae, et pourront être rédigés en anglais ou en français. Vous voudrez bien indiquer le panel auquel l'abstract est destiné. Au total, le Forum comprendra de huit à dix panels, accueillant chacun trois ou quatre panélistes. Les abstracts devront être envoyés à intlaw-institute@helsinki.fi et info@esil-sedi.eu avant le 15 février 2009. Les panélistes sélectionnés en seront informés avant la fin du mois de mars et leurs contributions écrites provisoires devront être soumises avant la fin du mois de juillet. Les panélistes seront exemptés des frais de conférence et un nombre limité de financements pourra aider à couvrir leur voyage ainsi que leurs frais de séjour.

2. ESIL membership renewal for 2009

Renewal involves two easy steps:

- Fill in the online Membership Registration Form so that we have your up-to-date contact details on file: <http://www.esil-sedi.eu/english/membership.html>
- Pay your membership fee via the online credit card payment system.

The 2009 membership fees are as follows:

Regular Membership	Euro 95
Retired Membership	Euro 65
Student Membership	Euro 49
5 year Membership	Euro 450

Members who applied for 5-year membership in 2007 or 2008 obviously do not need to pay a fee for 2009. However, please inform the ESIL Secretariat if your contact details have changed.

If you have any questions at all regarding membership, please contact ESIL's Administrative Director, Ms. Joyce Davies, at info@esil-sedi.eu

2. Adhésion à la SEDI – Renouvellement pour l'année 2009

Le renouvellement peut être fait en deux étapes simples:

- Veillez compléter le Formulaire d'adhésion en ligne de façon à nous permettre d'actualiser le fichier d'adresses: <http://www.esil-sedi.eu/francais/membership.html>
- Veillez payer vos droits d'adhésion par carte bancaire en ligne.

Les droits d'adhésion pour l'année 2009 sont les suivants:

Membre régulier	Euro 95
Membre retraité	Euro 65
Membre étudiant	Euro 49
Adhésion pour 5 ans	Euro 450

Bien entendu, les membres qui ont sollicité une adhésion pour 5 ans en 2007 ou 2008 ne doivent pas payer les droits d'adhésion pour l'année 2009. Toutefois, ces membres sont priés d'informer le Secrétariat de la SEDI en cas de changement d'adresse.

Si vous avez des questions concernant l'adhésion, veuillez contacter Mme Joyce Davies, Directrice administrative de la SEDI, à l'adresse électronique suivante: info@esil-sedi.eu

3. ESIL Website – Announcements page

ESIL receives many requests to use the membership list to send information about publications, conferences, etc. but ESIL does not pass on your details to any third party. In order to inform members about relevant events, there is a new webpage on the ESIL website where you can check the latest information we have received; the section is called ANNOUNCEMENTS <http://www.esil-sedi.eu/english/annonce.html>

At present the following information can be found on the Announcements page:

- CALL FOR PAPERS - 2nd Biennial Conference of the Asian Society of International Law. The abstract must be in English (or written in another language and translated into English) and the deadlines vary according to whether you wish to submit a paper for a Panel Proposal (31 December 2008) Regular Panel (31 January 2009) Discussant Paper (28 February 2009) or Agorae (28 February 2009).
- CALL FOR PAPERS - Harvard Law School and Stanford Law School Second Annual International Junior Faculty Forum. The abstract must be in English and must be submitted by January 15, 2009.

If you would like to put an announcement on the webpage, please contact ESIL's Administrative Director, Ms. Joyce Davies, at info@esil-sedi.eu

3. Site Internet de la SEDI– page des Annonces

La SEDI reçoit de nombreuses demandes d'utilisation de la liste de ses membres afin de faire circuler des informations relatives à des publications, conférences, etc. mais la Société ne communique pas vos données personnelles à des tiers. Afin de vous faire parvenir les informations pertinentes, une nouvelle page a été créée sur le site de la SEDI, où vous pouvez trouver les dernières informations que nous avons reçues ; l'onglet est intitulé ANNONCES <http://www.esil-sedi.eu/francais/annonce.html>

Actuellement, vous trouvez les informations suivantes sur la page des Annonces:

- APPEL À CONTRIBUTIONS – 2^e Conférence biennale de la Société asiatique de droit international. L'abstract doit être rédigé en anglais (ou en une autre langue et traduit en anglais), et les délais varient selon que vous désirez proposer un papier destiné à la création d'un panel (31 décembre 2008), à participer à un panel ordinaire (31 janvier 2008), à être modérateur (28 février 2009), ou à participer à une des Agorae (28 février 2009).
- APPEL À CONTRIBUTIONS – Deuxième forum annuel destiné aux jeunes chercheurs internationaux, co organisé par Harvard Law School et Stanford Law School. L'abstract doit être rédigé en anglais et doit être soumis avant le 15 janvier 2009.

Si vous désirez afficher une annonce sur cette page, veuillez contacter la Directrice administrative de la SEDI, Mme Joyce Davies : info@esil-sedi.eu



BEST WISHES FOR THE FESTIVE SEASON.

**NOUS VOUS ADRESSONS NOS MEILLEURS VŒUX
POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE.**